

## Les outre-mer et leurs espaces maritimes Une chance pour la nation

Je tiens à saluer l'excellent interview de Pierre-Yves Rougeyron et de Charles-Henri Gallois par Idriss Aberkane, il y a quatre mois sur la France «d'après», où il fut question des multiples opportunités qu'offrirait les immenses espaces maritimes liés aux outre-mer français.

Avec un domaine maritime (Zones Économiques Exclusives: ZEE) de plus de **11 millions de km<sup>2</sup>, vingt fois supérieur à sa superficie terrestre, et de surcroît réparti sur tous les océans, la France est la deuxième puissance maritime mondiale** après les USA. Quiconque aurait pu imaginer un grand avenir maritime international pour notre pays. Hélas, à vouloir trop «**s'accrocher**» à l'Europe, la France a perdu son ambition maritime d'autrefois.

Nota: La présente contribution est ciblée sur la zone Sud de l'espace indianocéanique. Pour les autres océans, j'invite mes compatriotes des outre-mer à la compléter.

### **Le Frexit: Un océan d'opportunités**

Il est un secteur qui souffre des «travers» de la réglementation européenne: celui des pêches maritimes dans les eaux françaises sujettes à la **Politique Commune des Pêches (PCP)**. Pourquoi? Face à la surexploitation des ressources halieutiques des mers et océans qui ceignent l'Union Européenne, une réglementation très stricte en matière de captures a été mise en place dans le cadre de cette PCP. En conséquence, la France a dû progressivement réduire ses capacités de pêche.

Mais, il faut savoir que le contexte de pénurie qui prévaut en Europe n'a rien de comparable avec celui des outre-mer français qui sont pourtant contraints de se plier aux directives restrictives de la PCP. A titre d'illustration, l'outre-mer français qui se trouve à proximité de la zone poissonneuse du Canal du Mozambique reste malheureusement soumis à ces directives alors même qu'une pêcherie responsable parfaitement adaptée aux stocks existants pourrait se développer depuis ce territoire .

Comment admettre qu'une réglementation de gestion de pénurie, applicable à notre seul espace maritime continental de 300000km<sup>2</sup> puisse interagir sur les 11 millions de km<sup>2</sup> des outre-mer situés dans des contextes de ressources halieutiques différents et spécifiques ? la France d'après ne peut plus rester l'otage d'une **Europe de la pénurie**.

Comme je viens de l'indiquer pour le secteur des pêches, **l'Europe des contradictions** frappe également bien d'autres domaines. En raison des nombreuses richesses que ses outre-mer recèlent, force est d'admettre que la France d'après ne devra plus accepter que son développement soit asphyxié par l'Europe!

### **La mer, un nouvel espace de souveraineté**

La création d'un **Fonds Souverain** a été évoquée. Grâce à des financements appropriés, il accompagnerait la nouvelle stratégie d'organisation et de développement de la France d'après. A ce propos, le Fonds Souverain de la Norvège garanti par la rente que procure l'exploitation de ses importants gisements d'énergies fossiles a été cité en exemple.

Toutefois, même si la France ne possède pas encore une telle rente immédiate, les richesses qui entourent nos territoires ultramarins pourraient aisément rivaliser avec celles de la Norvège et constituer à moyen et long terme de solides contreparties ou garanties à la création d'un Fonds Souverain français particulièrement dynamique. Il s'agit en premier lieu des immenses gisements sous marins de **nodules polymétalliques**.

Certes, leur coût d'extraction est encore un facteur dissuasif pour le lancement d'une industrie de transformation, mais la situation d'oligopole de pays comme la Chine déjà impliqués dans l'exploitation des terres rares laisse présager à terme une envolée des prix de ces minerais dont les industries de pointe en ont grand besoin. Cette envolée des prix serait dans un **horizon ± lointain** de nature à améliorer la rentabilité de l'exploitation de cette ressource minière.

Mais, deux autres potentielles rentes **à moyen et court terme** devraient pouvoir abonder notre Fonds Souverain. Il s'agit des vastes **prairies d'algues marines** à croissance rapide que possède la France dans ses Terres Australes et Antarctiques (TAAF), ainsi que les **gisements d'hydrocarbures** prometteurs du Canal du Mozambique, dans les ZEE des îles Juan de Nova et Europa (District des **îles Éparses françaises** couvrant 650000km<sup>2</sup> de ZEE), et autour de l'archipel des îles Comores qui comporte le **Département français** de l'île de Mayotte. Pour le lecteur, il convient de savoir que ces gisements seraient **aussi volumineux** que ceux du Golfe ou de la mer du Nord !

**Les algues à croissance rapide** se trouvent dans la zone Subantarctique des TAAF autour des îles Kerguelen, Crozet, St Paul et Amsterdam, zone qui couvre également une immense ZEE (**1.6 millions de km<sup>2</sup>**). Les multiples applications qu'offrent ces algues dans l'Alimentation, la Médecine, la Cosmétique, ou encore l'Agriculture..., en font une richesse au bénéfice de la communauté mondiale, mais à exploiter de manière **raisonnée** dans le strict **respect de l'environnement**.

## **Organisation du Fonds Souverain**

Tout en faisant miennes les orientations d'utilisation du fonds souverain judicieusement développées par P-Y Rougeyron et C-H Gallois, à savoir notamment l'impérieuse nécessité de réinvestir le régalién, de retravailler la cohérence territoriale de l'Économie et de réindustrialiser le pays, il me paraît intéressant que ce fonds puisse accompagner financièrement les projets d'entreprises pour la «**SuperFrance**» des «**solutions**», tel que cela a été évoqué par Idriss Aberkane. A ce titre, une section du Fonds Souverain ferait office de «**boîte à outils financiers**» à deux volets. L'un pour créer les conditions favorables à la relance de la France d'après, l'autre pour accompagner les créateurs de solutions dans la mise en œuvre de leur projet. Cette section aurait trois objectifs :

- 1- **Soutenir la recherche** de solutions aux problématiques de développement qui nous préoccupent ( Recherche fondamentale, Recherches appliquées, études...).
- 2- **Garantir**, grâce à un fonds dédié, les concours financiers que les entreprises seraient amenées à solliciter de leur banquier. Toutefois, contrairement à la pratique courante trop dévoyée qui fait que les nombreux fonds existants sont plutôt des fonds de « contre-garantie » qui poussent l'organisme prêteur à conditionner ses concours par d'autres sûretés ( hypothèques, cautions multiples et variées...), le fonds préconisé serait un réel **fonds de garantie directe**.

Cette section serait la plus dotée financièrement car nous savons tous qu'un fonds apporté en garantie permet de sécuriser un encours financier global pouvant, selon la nature du risque concerné, aller jusqu'à plusieurs fois la valeur du fonds. En d'autres termes, moins le risque est élevé plus l'encours bancaire est grand. C'est l'inverse lorsque le risque est plus élevé.

- 3- **Octroyer des aides directes** ( subventions, prises de participation...) aux entreprises en création ou en développement. Toutefois, **la démarche qualité normative** devra, autant que faire se peut, être privilégiée pour toute entreprise sollicitant le bénéfice de ces aides.

### Gestion du fonds souverain

Pour les trois sections telles qu'évoquées ci dessus, le fonds serait géré par un organisme à caractère partenarial associant étroitement à ses décisions les avis des «Comités d'Action Entrepreneuriale» pour chaque territoire concerné.



**Présentation de l'auteur** : Nom : JATOB – Prénom : André – né le 20/11/1950 à l'île de La Réunion – Études supérieures en Sciences Économiques à la Faculté d'Assas (Paris) – Situation actuelle : Retraité du Conseil Régional de La Réunion - mail: andre.jatob@orange.fr - Tel: 0692 701 700 - adresse: 03 allée des Quartz 97400 St Denis - La Réunion - / De retour dans l'île en 1978 , j'ai effectué successivement divers métiers ( enseignant , chef d'entreprise agricole ), puis entamé une carrière de fonctionnaire aux grade de Directeur Territorial au Conseil Régional . Dans le cadre de mes dernières fonctions que j'ai pu aborder les problématiques de développement des régions ultrapériphériques notamment celles des outre-mer pour lesquelles seule une Approche Territoriale Intégrée (ATI) centrée sur le «lien social» est susceptible de leur offrir des alternatives de développement ancrées dans la durabilité . Enfin , on ne peut pas parler des outre-mer sans évoquer leurs vastes espaces maritimes associés .J'aurai beaucoup à dire sur ce thème.